



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 06258

Numéro SIREN : 319 536 694

Nom ou dénomination : CAMAR FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2014 sous le numéro de dépôt 100975



1410107801

DATE DEPOT :	2014-10-30
NUMERO DE DEPOT :	2014R100975
N° GESTION :	1980B06258
N° SIREN :	319536694
DENOMINATION :	CAMAR FINANCE
ADRESSE :	28 RUE MARBEUF 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2014/06/30
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E'

50.306258

E 3060114
CH

SAS CAMAR FINANCE

Société par Actions simplifiée au capital de 289.0000€

Siège social : 28, rue Marbeuf – 75008 – PARIS

RCS : PARIS B 319 536 694

SIRET : 319 536 694 000 23

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le

30 OCT. 2014

200874

Sous le N°

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2014**

«Nomination de nouveaux Commissaires
aux comptes»

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant venait à expiration, désigne :

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

- La Société FIDREX, Société d'Expertise comptable et de commissariat aux comptes, 14 rue de la Pépinière à Paris 8^{ème}.

en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :

- Monsieur Michel TERRADOT, 14 rue de la Pépinière à Paris 8^{ème}.

Leurs mandats d'une durée de six exercices expireront avec l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : Sylvie LENTSCHNER, Keren LENTSCHNER KANOVITCH, Francis LENTSCHNER et la SCI PARIS MARBEUF 28, Elisabeth LENTSCHNER

Voix contre :

Abstention :

[Signature]

SIXIEME RESOLUTION

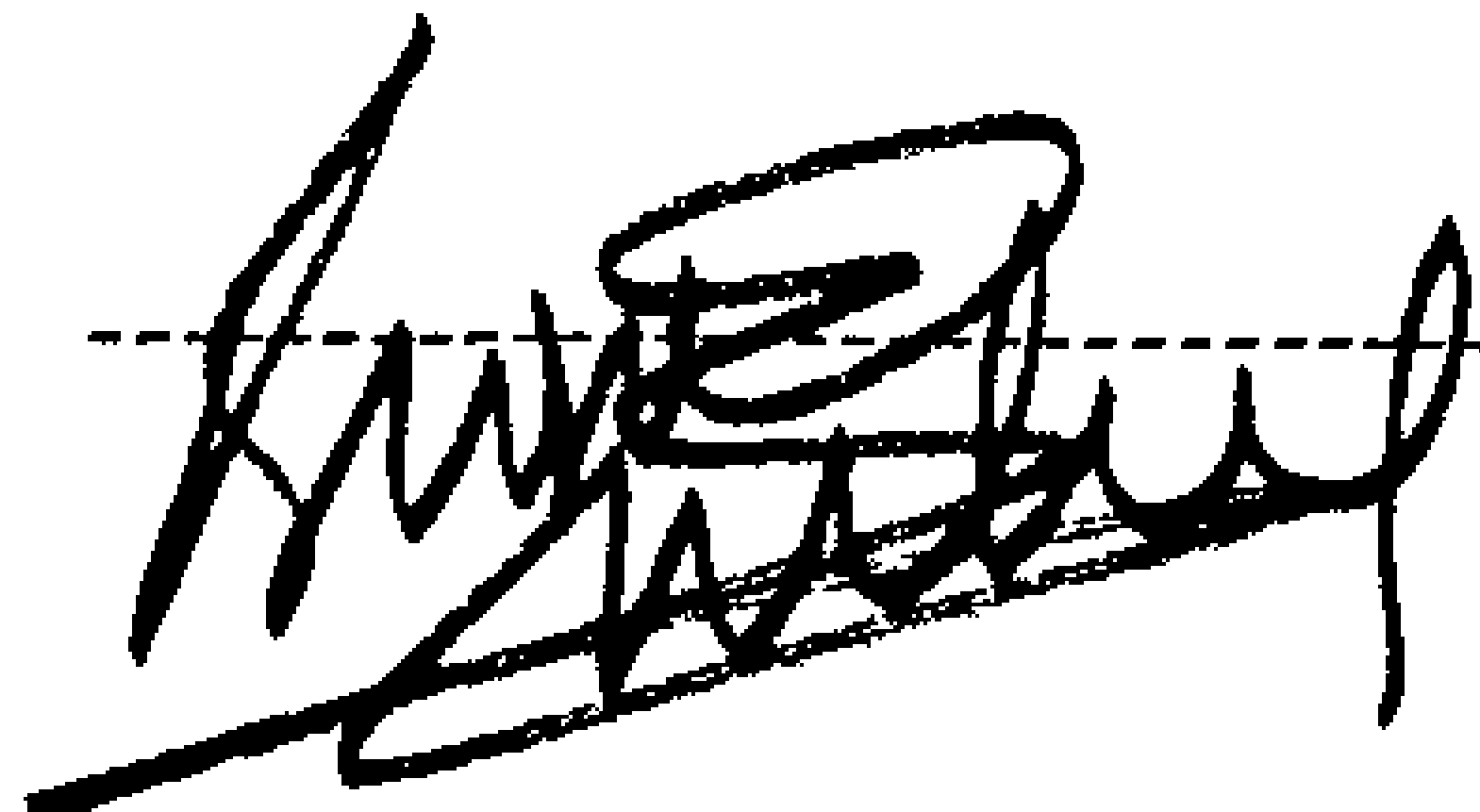
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes, à l'effet de procéder aux formalités de dépôt, publicité et enregistrement des décisions adoptées par l'assemblée générale relative à la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution est adoptée par :

Voix pour : Sylvie LENTSCHNER, Keren LENTSCHNER KANOVITCH, Francis LENTSCHNER et la SCI PARIS MARBEUF 28, Elisabeth LENTSCHNER

Voix contre :

Abstention :

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Francis Lentschner, is written over a horizontal dashed line.

Extrait certifié conforme

M. Francis LENTSCHNER

Extrait certifié conforme